

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 22 avril 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Monique CORDIER représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Sandrine D'ANGIO représentée par Elisabeth PHILIPPE - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Michèle EMERY représentée par Daniel HERMANN - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Josette FURACE - Antoine MAGGIO représenté par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI représentée par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée par Jacques BESNAÏNOU - Patrick PADOVANI représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Eric SCOTTO représenté par Patrick MENNUCCI - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Maxime TOMMASINI représenté par Christyane PAUL - Martine VASSAL représentée par Yves MORAINÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Laurent COMAS - Michel DARY - Arlette FRUCTUS - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Grégory PANAGOUUDIS - Guy PONTOUS - Jean ROATTA - Nathalie SUCCAMIELE - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

HN 029-033/16/CT

■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech pour l'année 2016

DPEATSV 16/14453/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire a proposé au Conseil de Territoire d'accepter les conclusions du rapport suivant :

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le numérique, l'aéronautique, la mécanique, les biotechnologies font partie des secteurs priorités.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché en forte croissance.

Le potentiel en région Provence Alpes Côte-d'Azur et sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HalioDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, GenePred Biotechnologies, Click4Tag, ...).

Afin d'offrir un environnement favorable à cette filière, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy : les bâtiments Luminy Biotech I, II, III.

Cette offre foncière et immobilière s'appuie sur un dispositif d'aide à l'innovation pour la mise en œuvre de ces développements, avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises.

L'Association Grand Luminy comporte 63 membres (37 membres associés et 26 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy Communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 150 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2015 ;
- Grand Luminy Entrepreneuriat qui assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 112 projets accompagnés et 67 entreprises créées.

La pépinière AGL s'est étendue sur 500 m² supplémentaires fin 2014 puis sur 1 500 m² début 2016 dans les ex-locaux de la société Trophos et dispose désormais de 3 200 m² de pépinière qu'elle loue à La Métropole d'Aix-Marseille Provence au sein des bâtiments Luminy Biotech.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière douze entreprises de pointe dans les secteurs des biotechnologies dont trois bénéficient du Fonds d'Innovation Marseille Provence. De nouvelles entrées en pépinière sont prévues notamment en relation avec les projets de la Business Nursery de Kedge Business School.

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

Le budget prévisionnel 2016 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 746 469 euros.

Les principaux postes sont :

Dépenses :

Communication/animation/promotion	30 050 euros
Plateformes Biotech	46 000 euros
Masse salariale	318 988 euros
Frais généraux	331 431 euros

Total dépenses	746 469 euros
-----------------------	----------------------

Ressources :

Subventions	
- Ville de Marseille	50 000 euros
- Métropole d'Aix-Marseille Provence	50 000 euros
- Conseil Régional PACA	88 900 euros
- Conseil Départemental 13	100 000 euros
Ressources pépinières et services extérieurs	457 569 euros

Total recettes	746 469 euros
-----------------------	----------------------

La part de l'autofinancement est de 61 %.

Le Conseil de Territoire peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant le Territoire.

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien à l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière en apportant une subvention de 50 000 euros dont les modalités d'attribution sont définies dans la convention ci-annexée.

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération IPE 001-1554/15/BC du Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 21 décembre 2015 ;
- Le procès-verbal d'élection du Président du Conseil de Territoire n° 1 du 23 mars 2016.

Considérant

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises Biotech de Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération l'attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech pour l'année 2016.

Article 2 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire

Guy TEISSIER

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016